

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.39.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune d'Orgon - Contrat départemental de développement et d'aménagement
2015/2018 - Tranche 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune d'Orgon pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2018, conformément à l'annexe 1.

AMENAGEMENT DE LA RD7N EN CENTRE-VILLE

La commune poursuit la requalification de cette voie en centre-ville pour permettre le rétrécissement de la largeur de la voirie, entraînant une augmentation de la capacité de stationnement, aujourd'hui insuffisante.

Le montant global de cette opération, prévue en 2017 et 2018, s'élève à 2 828 384 € HT, dont 1 328 384 € HT pour la tranche 2018. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 414 192 €, dont 664 192 € sur la tranche 2018.

REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

La commune projette de rénover la toiture du bâtiment accueillant l'école élémentaire, datant de plus de cinquante ans. En effet, l'imperméabilité n'étant plus garantie, cela occasionne des fuites à chaque épisode pluvieux et détériore ainsi le plafond des classes.

Le montant global de cette opération, prévue en 2018, s'élève à 150 000 € HT. L'aide départementale pourrait s'élever à 75 000 € sur la tranche 2018.

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 739 192 € pour la tranche 2018 sur une dépense subventionnable globale de 1 478 384 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2015-10127U, en application de la délibération n°.180 du 17 juillet 2015.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL